



Nous demandons au Conseil Communal de ce 25 juin de garantir qu'Assesse reste une commune où il fait bon vivre.

Pour la troisième fois, un règlement communal destiné à protéger les Sites de Grand Intérêts Biologiques de la Commune, dont le Bois Robiet, sera soumis au vote de nos élus locaux.

Ce règlement, mis au point par nos associations citoyennes (Covisart asbl et N931) et validé par les experts les plus éminents, permettrait au Conseil Communal de, notamment, protéger à long terme le Bois Robiet de sa complète destruction par le projet d'usine à tarmac qui est toujours bien d'actualité (quoiqu'en disent certains).

L'artificialisation de cette forêt ancienne serait désastreuse pour notre espace de vie au quotidien: dégradation de notre santé, perte de notre biodiversité, complications pour notre mobilité de tous les jours, baisse de la valeur financière de nos biens et nuisances continues,...

Deux fois déjà, le Conseil Communal a botté en touche et nous craignons que ce soit pareil le 25 juin si vous ne leur exprimez pas explicitement vos inquiétudes.

Nous invitons donc tous les électeurs de la commune d'Assesse à demander à tous leurs élus d'approuver ce règlement qui donnera au Conseil tout pouvoir pour accepter ou non toute dérogation à la protection de ces sites.

Faites entendre votre voix en signant le document que nous vous proposons.

Il est important que nous ayons beaucoup de signatures pour que nos élus comprennent que ce règlement est essentiel pour la population.

Pour les détails pratiques consultez le site web : www.N931.be

Protection des Sites de Grand Intérêt Biologique dont le Bois Robiet

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Vous serez une nouvelle fois invités ce mardi 25 juin à vous prononcer sur un projet de règlement relatif à la protection des Sites de Grand Intérêt Biologique dont le Bois Robiet.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, il est essentiel que vous votiez en faveur de ce projet citoyen qui tend à protéger à long terme la qualité de notre cadre de vie dans toutes ses composantes. Ce règlement vous donnera tout pouvoir pour accepter ou non toute dérogation à la protection de ces sites. En d'autres termes, il s'agit de rapprocher le pouvoir de décision au plus près du citoyen.

Nous vous avons donné toute notre confiance lors de l'élection précédente et comptons beaucoup sur votre volonté de faire aboutir ce règlement.

Bien à vous

Nom Prénom	Adresse	Signature

Merci de déposer le document signé dans la boîte aux lettres du point dépôt le plus proche avant le 23 juin.

Sart Bernard	Rue Pirot, n° 1 Rue Saint-Denys, n° 61 Ferme de la Cour, n° 1	Yvoi	Yvoi 1G (chez Anne Piccinino)
		Florée	Rue de la Croix, n° 5
Maillen	Rue de la Chavée, n° 6 Rue de Crupet, n° 23	Trieu-Courrière	Rue des Héritages, n° 16A Rue du Fays, n° 43
Petit Courrière	Rue Bâtis de Corère, n° 7	Assesse	Rue des Tilleuls, n° 1A (Hameau) Chaussée de Marche, n° 29
Crupet	Rue Pirauchamps, n° 13	Sorrine-la-Longue	Rue du Centre, n° 15